REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

ORDONNANCE Nº 34/72 du 7/9/72 portant ratification de l'accord relatif à l'octroi de crédit par le Gouvernement de la République Populaire de Bulgarie à la République Populaire du Congo.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

Vu la Constitution :

Le Bureau Politique et Me Conseil d'Etat entendus ;

ORDONNE:

ARTICLE ler. - Est ratifié l'accord relatif à l'octroi de crédit par le Gouvernement de la République Populaire de Bulgarie au Gouvernement de la République Populaire du Congo signé à Sofia le 29 Août 1972.

ARTICLE 2.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 7 Septembre 1972

Commandant Marien N'GOUABI.-